

A

**CONVOCAZIONE DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **21 mai 2007 à 20 heures** à la maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

- 1° Procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Fabriques d'église : compte 2006 : avis
- 4° Règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS : approbation
- 5° Accueil extrascolaire : composition de la Commission Communale de l'Accueil – règlement d'ordre intérieur : approbation
- 6° Commission Locale de Développement Rural – adhésion d'un nouveau membre
- 7° Maintien des deux bureaux de poste de l'entité : information
- 8° Asbl « Maredret : village artisanal » : statuts – désignation de représentants communaux : décisions
- 9° Scrl La Dinantaise : désignation de représentants communaux : décision
- 10° Plan Communal pour l'Emploi : reconduction pour l'année 2007 : décision
- 11° Libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz en Région Wallonne – processus de centralisation des achats d'électricité et de gaz via l'intercommunale IDEFIN – modalités pratiques d'exécution du processus : décision
- 12° Taxes communales : décisions
- 13° Intercommunales – assemblée générales : ordre du jour : décisions
- 14° Travaux de mise en conformité des citernes à mazout dans les écoles : décisions
- 15° Mise en place d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité : accord de principe
- 16° Mise en place d'une Agence de Développement Local : candidature : décisions
- 17° Transactions immobilières : décisions
- 18° Enseignement : création d'un demi-emploi supplémentaire : ratification
- 19° Enseignement : année scolaire 2007-2008 : déclaration de vacance d'emplois : ratification
- 20° A la demande du Groupe A.C. : -réparation de la route (pont) située dans les Duves entre Arbre et Bioul
-empierrement du sentier sis à Anhée, rue Sainte-Barbe (vers Pont d'Houx) : difficultés de passage

A huis clos :

- 21° Personnel enseignant : mise en disponibilité pour mission spéciale

- 22° Personnel enseignant : mise en disponibilité pour cause de maladie
- 23° Personnel enseignant : nominations à titre définitif
- 24° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire Communale,
F. SEPTON



Le Bourgmestre,
L. PIETTE

